



Avenant n° 1 – Convention de financement établie au titre de la compensation agricole dans le cadre de la réparation de préjudices causés à l'activité agricole de la commune de Cavaillon (secteur des Hauts Banquets) par le projet de ZAC HAUTS BANQUETS.

Entre la communauté d'agglomération Luberon Monts de Vaucluse, siégeant à Cavaillon au 315 Avenue Saint Baldou (84300) et représentée par Monsieur Gérard Daudet, son Président, habilité par délibération n°2021/127 en date du 8 juillet 2021, délibération n°2021/139 en date du 23 septembre 2021 et par délibération n° 2024/148 en date du 26 septembre 2024, dénommée LMV ;

&

L'association, Grab (Groupe de recherche en agriculture biologique), siégeant 255 chemin de la Castelette, BP 11283, 84 911 Avignon cedex 09, représentée par son Président Guillaume Rérolle, dénommée le porteur de l'action ou bénéficiaire.

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet de l'avenant

Le présent avenant a pour objet la modification des modalités de versement de la subvention prévues dans la convention initiale à l'association Grab au titre de la compensation agricole suite au projet de la ZAC des Hauts Banquets.

Article 2 : Financement d'actions au titre des mesures de compensation agricole – Rappel de l'action au titre de la convention initiale

Le porteur de l'action décrite ci-après s'engage à la réaliser au cours de l'année qui suit le versement de l'aide.

Action : **Viticulture agroécologique**

Intitulé : **Propositions d'évolution agroécologique des pratiques viticoles sur le territoire de Luberon Monts de Vaucluse par l'expérimentation et la démonstration**

La filière viticole est encore trop consommatrice de produits phytosanitaires et utilisatrice d'engins mécanisés pour l'entretien du sol. Ces pratiques impactent la pollution de l'air, de l'eau, accélèrent l'érosion du sol en libérant du carbone et entraînent une érosion de la biodiversité et la production de gaz à effet de serre.

Notre action auprès des vignerons du territoire LMV, consiste à leur montrer concrètement les possibilités de modification de leurs itinéraires techniques en proposant des expérimentations simples et des démonstrations concrètes. Elle ciblera en particulier les techniques agroécologiques de gestion de l'enherbement naturel et de biocontrôle pour augmenter la biodiversité et le stockage du carbone,

participant ainsi à la résilience face au changement climatique tout en assurant une qualité optimale des raisins récoltés.
Des difficultés ont été rencontrées en 2021 et 2022 pour le démarrage du projet en lien avec les spécificités de son financement. Il a démarré concrètement en 2023, avec l'appui de la Chambre d'Agriculture de Vaucluse.

Article 3 : Modalités de versement

La subvention est versée chaque année pendant 4 ans par LMV Agglomération au porteur de l'action à la demande de ce dernier.

Le montant de la subvention sera crédité sur le compte du porteur de l'action en vertu des procédures comptables en vigueur selon les modalités suivantes décidées par LMV :

- Montants alloués supérieurs à 5000 € → Paiement en 2 fois : paiement d'un acompte à hauteur de 70% de la subvention attribuée en début d'année sur demande du bénéficiaire / paiement du solde de 30 % dès réception du rapport intermédiaire comme indiqué à l'article 6.

En 2021, l'association Grab a informé LMV Agglomération qu'elle ne solliciterait pas la subvention au titre de l'année 2021.

Par courrier en date du 20 décembre 2023, l'association GRAB a demandé à percevoir en 2024 la subvention non versée en 2021.

Le montant de la subvention sera versé sur le compte bancaire de l'opérateur :

N° du relevé d'identité bancaire de l'opérateur :

Domiciliation

| | | | |
|---|-----------------------------------|-------------------------|----------------|
| Code banque | Code guichet | Numéro de compte | Clé RIB |
| 11306 | 00084 | 91769175050 | 68 |
| IBAN | FR76 1130 6000 8491 7691 7505 068 | | |
| Code BIC (Bank identification code) - code SWIFT | | | AGRIFRPP813 |

Fait à CAVAILLON, le2024
(en 2 exemplaires)

Pour le porteur de l'action,

Le Président de LMV,

Gérard DAUDET